

que, de nos jours, ces anciens combattants sont reconnus comme ayant été sur le théâtre des hostilités s'ils ont seulement traversé des eaux dangereuses pendant leur service. Par conséquent, être passé du continent à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve suffit pour avoir droit aux allocations. Il existe d'autres exemples tout aussi frappants de traitement inégal, notamment dans le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et l'accès aux foyers pour anciens combattants.

15. Le Royaume-Uni et les États-Unis considèrent leurs marins marchands comme des anciens combattants. Depuis 1988, où la loi a été adoptée pour leur donner le statut d'anciens combattants, les marins marchands américains ont droit à toute la gamme des allocations prévues par la Veterans Administration. (Délibérations, 8:27, Annexe 1A:94) Le Canada ne devrait pas demeurer en reste, notamment parce que, en vertu des lois actuelles, les marins marchands américains qui résident au Canada peuvent avoir droit à des prestations canadiennes en tant qu'"anciens combattants alliés" et donc recevoir un traitement préférentiel par rapport aux marins marchands canadiens.

16. Comme les anciens marins marchands canadiens qui ont servi pendant la guerre ont vieilli, il est devenu de plus en plus important de reconnaître leur contribution en temps de guerre ainsi que le sacrifice des marins morts aux mains de l'ennemi. Or aucun Livre du Souvenir honorant la contribution et les morts de la marine marchande n'a été placé dans la Tour de la Paix. Il existe néanmoins un livre honorant les civils canadiens qui se sont portés volontaires en 1884 pour participer à une expédition militaire britannique remontant le Nil, de l'Égypte jusqu'à Karthoum au Soudan, afin de secourir le général Charles Gordon. La page titre de ce livre dédié aux "marins du Nil" se lit comme suit:

EN 1884  
LE CANADA PRENAIT PART POUR LA PREMIÈRE FOIS  
À UNE GUERRE OUTRE-MER.  
QUATRE CENTS VOLONTAIRES EXPÉRIMENTÉS  
DANS LA NAVIGATION ONT PARTICIPÉ BRILLAMMENT  
À L'EXPÉDITION DU NIL.  
SEIZE D'ENTRE EUX Y ONT SACRIFIÉ LEUR VIE.  
EN RAPPELANT LEURS NOMS  
CE LIVRE VEUT PERPÉTUER LEUR MÉMOIRE  
ET MARQUER NOTRE RECONNAISSANCE.

Les marins marchands ont-ils droit à moins de reconnaissance pour leur participation aux deux guerres mondiales et à la guerre de Corée?

17. C'est pour corriger ces injustices, passées et présentes, que votre Comité présente les recommandations suivantes: